

Conseils pour l'entretien de ma maison

Votre maison est terminée. Elle est construite pour durer de nombreuses années.

Suivez **régulièrement et attentivement les principales prescriptions que nous avons sélectionnées ici**. Elles vous aideront à mieux prendre soin de votre maison et à y vivre mieux très longtemps.

Parce que votre confort et votre qualité de vie sont nos objectifs communs, faites de ce guide votre meilleur allié contre le temps qui passe !

Extérieur de la maison

Au-delà de trois ans

- Nettoyez les murs et la toiture, enlevez les mousses et les lichens suivant l'exposition.

Tous les 6 mois

- Vérifiez l'état de la couverture au printemps et à l'automne. Nettoyez les gouttières.

Ouvertures extérieures

Tous les ans

- Vérifiez les orifices d'écoulement d'eau des fenêtres et portes fenêtres.
- Nettoyez les canaux d'écoulement d'eau des fenêtres de toit.
- Vérifiez les fermetures et huilez les mécanismes.
- Nettoyez les menuiseries.

Assainissement autonome

Tous les six mois

- Nettoyez le bac à graisse à l'extérieur (si existant) et le filtre pouzzolane qui se trouve dans la fosse toutes eaux ou dans la microstation.
- Vérifiez les écoulements entrées/sorties de la fosse toutes eaux.
- Vérifiez le regard de répartition des eaux à l'entrée de votre dispositif filtrant pour s'assurer de leur bonne répartition, enlever les dépôts si besoin.
- Vérifiez le bon fonctionnement des pompes de relevage.

Tous les ans

- Dans le jardin, contrôlez les regards d'évacuation des eaux de pluie.



- Nettoyez le filtre bactérien de la fosse toutes eaux.
- Veillez à la bonne évacuation dans l'exutoire (si existant).

Au-delà de trois ans

- Tous les quatre ans, vidangez les boues de la fosse toutes eaux.
- Tous les cinq ans, nettoyez, et le cas échéant curez, les canalisations.
- Tous les quatre ans, renouvelez les pierres de pouzzolane.
- Tous les cinq ans, faites entretenir la fosse toutes eaux par une entreprise spécialisée.

Chauffage

Tous les ans

- Faites réviser l'appareil de production de chaleur par un professionnel (contrat d'entretien obligatoire).
- Faites ramoner le conduit de cheminée ou de poêle.

Conseil : ne pas fixer d'éléments au sol (butée de porte, rail de placards...) si vous avez un plancher chauffant.

Tous les 2 ans

- Faites vérifier le ballon d'eau chaude par un professionnel.

Robinets et sanitaires

Tous les ans

- Dans la salle de bains, vérifiez les joints des différents éléments sanitaires (baignoire, lavabo, bac à douche, évier de la cuisine, etc.).
- Nettoyez siphons et brise-jets.

Ventilation, aération

Tous les 6 mois

- Dans la cuisine, dégraissez les grilles des bouches d'extraction d'air.
- Nettoyez le filtre pour ventilation double flux.

Tous les ans

- Nettoyez les bouches d'aération de la salle de bains, des WC et du cellier.
- Nettoyez les grilles d'entrée d'air des fenêtres et des coffres de volets roulants.
- Vérifiez la ventilation mécanique Contrôlée (VMC).
- Si vous disposez d'une ventilation double flux, prévoyez deux entretiens annuels.

Divers

Tous les ans

- Vérifier les détecteurs de fumée (changez les piles, testez la sirène).